

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **79 (1943)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Convocations.* — VAUD : *Assemblée générale S. P. V. — Instruction préparatoire. — A l'école normale.* — NEUCHÂTEL : *Fonds scolaire.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Bâle-Campagne ; Fribourg.* — *Questions vestimentaires.* — *Bibliographie.* — *Communiqué.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Cin.-Az. : *Les canards.* — ROBERT JAQUET : *La nouvelle croisade des enfants.* — J. S. : *Méthodes d'orientation professionnelle.* — INFORMATIONS : *Exposition de dessins.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

CONVOICATIONS

Répétitions de gymnastique.

Rolle : jeudi 11 mars : dames, 16 h. 30 ; messieurs, 17 h. 30.

Nyon : dames, vendredi 5 mars, 17 h.

VAUD ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. V., LAUSANNE

Salle des XXII Cantons, le 7 février 1943.

I. La séance est ouverte à 14 h. 30 par le souriant et spirituel président, Edouard Lavanchy, qui souhaite à tous une cordiale bienvenue. Après avoir présenté aux collègues de tous grades ses compliments pour leur promotion, il salue la présence des invités au C.C. et des représentants de la presse. L'assemblée se lève pour rendre un ultime hommage à quatre membres actifs et quinze honoraires, décédés en 1942. M. le président rappelle le privilège insigne que nous avons de vivre encore en paix dans cette quatrième année de guerre, et l'assemblée souligne ses paroles en chantant, dans un bel élan : « Nous habitons un beau domaine. »

II. La parole passe alors à M. le professeur Guillemain, de l'Université de Bordeaux, qui, pendant plus d'une heure, va nous tenir sous le charme d'une brillante causerie : *Les philosophes contre Jean-Jacques.* M. Guillemain consacre sa remarquable érudition à prouver, par de patientes recherches, que Rousseau n'a pas été l'impie en qui on ne veut voir que le précurseur de la Révolution, que l'on ne juge qu'en fonction de celle-ci. Etayant son exposé d'arguments des plus convaincants, présentés avec une conviction passionnée et une ferveur d'apôtre, l'éminent conférencier nous présente toute l'existence de son héros, avec ses beautés, ses laideurs, et son lamentable aboutissement, résultat inespéré

de la haine tenace, de la calomnie sournoise des encyclopédistes. Et nous comprenons le pourquoi des « Confessions », véritable profession de foi, nous pénétrons mieux la mentalité de cet homme incompris, pourchassé, qui lutte pendant vingt ans pour la défense de sa foi.

Une ovation interminable montre à quel point les auditeurs ont été empoignés par la conviction de M. Guillemin et convaincus par sa savante démonstration.

III. Après une courte suspension, l'ordre du jour est repris par le procès-verbal, adopté sans autre.

IV. Le rapport du C.C., très complet, présenté par le président, M. Chabloz, nous tient au courant de l'administration ; des relations avec le Département, l'E. N., les sections de la Romande ; du Congrès de Genève ; de la transmission des pouvoirs à M. Junod et à son état-major ; du *Bulletin* et de son correspondant vaudois ; des jeunes ; de la motion Nicod ; de la Fédération des T. F. ; des Cours d'éducation civique et des Intérêts professionnels.

Des applaudissements chaleureux transmettent au C.C. les remerciements de l'assemblée pour son intelligente et heureuse activité, et une unanimité absolue adopte la gestion de notre exécutif.

V. Selon une solide tradition, et dans les termes consacrés, MM. Baillif (Lucens) et Soavi (Nyon) rapportent respectivement sur la vérification des comptes S.P.V. et Caisse de secours, présentent leurs remerciements au caissier, et demandent à l'assemblée de donner décharge à tous ses mandataires de leur gestion, ce qui est fait unanimement, comme il se doit.

VI. Le budget, présenté par l'actif caissier Zimmermann, prévoit un déficit de 1120 fr. sur un total de dépenses de 28 530 fr., et maintient à 21 fr. la cotisation, malgré l'augmentation (à 9 fr. par membre) du coût de l'*Educateur*. — Adopté.

VII. a) *Propositions des sections.*

M. Cardinaux demande, au nom de la Section de Vevey, une légère modification des statuts, donnant au C.C. et non à l'assemblée des délégués la compétence de décerner le titre de membre honoraire. Le vote unanime de l'assemblée consacre la fin de l'ère des correspondances aigres-douces entre sections et C.C., et des cérémonies ratées... ou oubliées.

La section de Lausanne, par la bouche de M. Petit, propose également une révision statutaire, « tendant à limiter d'une façon moins stricte le séjour au C.C. ». Les assistants, quasi unanimes, demandent au comité de présenter un rapport dont les conclusions seront discutées à l'assemblée générale de 1944.

b) *Des membres.*

M. Beauverd (Lausanne) demande « que la S.P.V. vienne en aide à nos collègues, remplaçants ou remplaçantes, qui ont charge de famille.

Il préconise, à cet effet, la création d'une caisse de compensation alimentée soit par les cotisations des membres, soit par la fortune de la société. » La discussion, alimentée par M^{lle} Deschamps (Lausanne), MM. Crot (Lausanne) et Gonthier (Yverdon), aboutit à un « renvoi au C.C. pour étude, les communes et l'Etat devant aussi prendre leur part de cette aide ».

c) Pas de propositions du C.C.

VIII. Très applaudi, M. Margot, secrétaire de la Fédération des T.F., prend la parole pour se présenter à l'assemblée, s'expliquer sur son activité et demander aux membres de la S.P.V. de lui faire part de leurs vœux ou avis.

IX. Et voici la réélection du *Bureau*, pour une année (MM. Lavanchy, Rostan, Blanchoud, Meylan et Mermoud) et celle de M. Viret (Lausanne) seul candidat, acclamé *membre du C.C.* en remplacement de M. Chabloz, président sortant. M. Lavanchy adresse à tous deux un fort spirituel compliment et remercie particulièrement M. Chabloz pour son immense dévouement et son inlassable activité.

Enfin, à 17 h. 30, l'envol est donné aux quelque 350 membres qui ont suivi avec un intérêt sans défaillance des assises dont on ne peut que louer la belle tenue.

Penthéréaz, le 15 février 1943.

ROB. MERMOUD.

INSTRUCTION PRÉPARATOIRE

Cours de chefs.

12 au 17 avril, à Lausanne, 60 places.

6 au 11 juin, à Zugerberg, 90 places.

Les instituteurs vaudois, militaires, qui s'intéressent à l'instruction préparatoire, peuvent s'inscrire et obtenir tous renseignements au Département militaire à Lausanne.

Dernier délai : 6 mars 1943.

A L'ÉCOLE NORMALE

Le Conseil d'Etat vient de nommer M. *Louis Perrochon* maître de gymnastique à l'École Normale, en remplacement de M. Alphonse Huguenin.

Le corps enseignant primaire tout entier se réjouira de la nomination flatteuse et combien méritée de Louis Perrochon, actuellement instituteur à Bercher.

Pédagogue de grande valeur, travailleur infatigable, caractère heureux, d'une modestie charmante et d'un dévouement sans borne, Louis Perrochon compte au sein de notre S. P. V. de nombreuses et solides amitiés.

Maître de gymnastique plein d'allant et de cordialité, entraîneur à l'enthousiasme communicatif, le major Perrochon a dirigé cours et leçons de gymnastique destinés aux membres du corps enseignant. Ses « élèves », auxquels il a su donner confiance et courage, gardent un excellent souvenir de l'enseignement précis, clair et intelligent donné par ce maître à l'humeur égale, au commerce si sympathique.

A la tête de la société fédérale de gymnastique féminine, à la présidence du bureau cantonal d'éducation physique, Louis Perrochon a fait preuve d'une autorité incontestable et des plus belles qualités d'organisateur.

A l'Ecole Normale — où il obtint son brevet d'instituteur en 1925 — le nouveau maître sera le digne successeur du colonel Huguenin.

Nous le félicitons vivement, et lui souhaitons une longue et heureuse activité au poste si important où nos autorités l'ont placé.

AL. M.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

Dans sa séance du 8 février, le comité du Fonds scolaire a discuté du bilan technique établi, au 1^{er} janvier 1942, par les soins de M. Otto Schmidt, actuaire à Neuchâtel.

Ce premier contrôle quinquennal effectué depuis la réorganisation de notre institution de prévoyance permet de porter un jugement sur les mesures d'assainissement déterminées par la loi du 15 avril 1937.

Au dire même de l'expert, la marche du Fonds pendant cette première période de son existence a été « à peu près normale », bien que le bilan de clôture accuse un déficit de 73 000 francs environ et une augmentation du passif de 173 000 francs.

La situation s'est donc un peu alourdie. La cause doit en être attribuée principalement à un vieillissement du groupe des actifs tant masculins que féminins. Les probabilités de vie choisies, au départ en 1937, étaient trop basses ; il a fallu les relever et conséquemment augmenter les charges afférentes à ce risque. Le groupe des pensionnaires n'échappe pas du reste à ce vieillissement.

Quelques chiffres mettront en évidence ce qui précède. Tout d'abord, l'âge moyen d'entrée s'est augmenté d'environ 2 ans. L'âge moyen des actifs féminins a passé de 41,9 à 45,3 ans ; pour les instituteurs, de 43,6 à 45,6.

Dans le clan des pensionnaires, ces différences s'établissent comme suit :

institutrices, de 67,4 à 70,4 ;	augmentation, 3 ans ;
instituteurs, de 70,9 à 71,1 ;	» 0,2 ans.

Le recrutement de nouveaux membres n'a pas atteint les chiffres prévus. Il est permis d'escompter une amélioration si la prolongation de la scolarité peut être rendue obligatoire. De nouvelles classes s'ou-

vriront et l'arrivée d'éléments jeunes dans le Fonds compensera en partie les effets du vieillissement dont il vient d'être question.

Au sujet du recrutement, l'expert relève une constatation qui tire à conséquence. Douze membres sont entrés dans le Fonds après l'âge de 30 ans, dont quatre avaient dépassé même 35 ans. Or, il appert que les cotisations prévues par l'article 16 de la Loi deviennent insuffisantes dès l'âge d'entrée de 30 ans. Il y aurait lieu de prendre une mesure légale compensatoire qui permettrait en pareils cas d'exiger de l'assuré un supplément de cotisation et le paiement d'une indemnité de rachat, à l'instar d'une pratique en vigueur dans le « Fonds secondaire » et la « Caisse des fonctionnaires ».

Remarquons encore que les aggravations de charges résultant de la sous-mortalité, cause du vieillissement, sont fortement atténuées dans le groupe des actifs du sexe masculin par les économies sur les rentes futures aux veuves.

* * *

Un second facteur qui a exercé une influence défavorable sur la marche du Fonds pendant la période 1937-1942 réside dans le rendement des capitaux. Le taux est descendu de 3,81 % en 1937 à 3,41 % en 1941 ; il est ainsi tombé à un niveau inférieur à celui de la capitalisation fixé à 3 ½ %.

Dans son bilan de départ, l'actuaire avait supputé un rendement supérieur à 4 %. La différence de 0,5 % environ devait servir de facteur d'amortissement et de garantie.

Cette marge de sécurité a disparu, et comme il n'est plus possible de compter aujourd'hui sur un rendement égal à l'intérêt technique choisi, il s'agira de prendre des mesures immédiates pour éviter un endettement progressif du Fonds. Nous reviendrons sur cette question.

En attendant, remarquons encore que s'il fallait à l'exemple des entreprises d'assurances abaisser le taux technique à 3 %, cette mesure entraînerait un déficit de 1 123 000 francs. Des démarches sont en cours pour parer à cette éventualité.

* * *

Voilà pour le revers de la médaille. Qu'en est-il de l'autre côté ?

A l'inverse des probabilités de vie et de décès qui étaient trop optimistes, les prévisions pour l'invalidité se sont révélées trop fortes. Le bilan fait ressortir une régression importante de ce risque, principalement dans le groupe des actifs du sexe féminin. Cette sous-invalidité a permis d'alléger le passif d'une charge importante qui compense en grande partie les effets de la sous-mortalité.

* * *

Si l'on fait donc abstraction de la brèche creusée dans le rendement de nos capitaux et qu'il s'agira de colmater, comme le disent les hommes de guerre, on peut se rallier à l'opinion de l'expert rap-

portée plus haut. La marche du Fonds pendant ce premier stade de renouveau a été à *peu près normale* puisque le déficit de 10 millions de francs qui pesait sur l'ancienne situation a été presque totalement résorbé par les mesures mises en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1937. Toutes les difficultés ne sont pas vaincues ; le bilan accuse encore un déficit qui n'a rien d'inquiétant, mais qu'on ne saurait traiter par le dédain. Aussi, ne peut-on envisager aucun adoucissement des dispositions actuelles.

Conscient de l'équilibre encore fragile du Fonds dont il surveille la marche, le comité a dû écarter des demandes tendant à atténuer la portée de certaines mesures. Mais il faudrait que, de leur côté, les autorités veillent à ne plus prendre de décisions préjudiciables aux finances du Fonds. Telles les mises à la retraite avant la limite d'âge.

J.-ED. M.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Bâle-Campagne. — *Rapports scolaires.* — La Direction de l'Instruction publique du canton de Bâle-Campagne a introduit, il y a peu de temps un système de renseignements pour les parents, sur les progrès de leurs enfants à l'école, qui ne manque pas d'intérêt. Les notes trimestrielles ne suffisaient plus, paraît-il ; aussi les maîtres et maîtresses remettent-ils entre-temps aux parents un rapport sur les aptitudes, l'application et le travail en général de leurs élèves. Ces rapports sont strictement confidentiels et doivent être retournés à leurs auteurs dans un délai de trois jours, munis de la signature des parents. Après quoi, ils sont détruits.

La nouveauté réside dans ces dernières dispositions, car nombreuses sont les classes dans divers cantons, où le maître inscrit ses observations dans le *carnet journalier* qui doivent régulièrement être visées par les parents.

Fribourg. — *Réouverture de l'Ecole normale.* — On annonce la réouverture officielle de l'Ecole normale qui aura lieu l'automne prochain. Les candidats instituteurs devront s'inscrire jusqu'au 10 mai et passeront ensuite un examen. L'école est transférée de Hauterive dans les bâtiments de la propriété Diesbach, à la rue de Morat, récemment acquis par l'Etat, et qui seront aménagés au cours de l'été. Ce transfert offre de nombreux avantages ; « les futurs instituteurs, a déclaré le chef du Département de l'Instruction publique, en retireront toutes espèces de bénéfices intellectuels et autres ; ils pourront notamment profiter de l'enseignement universitaire ».

QUESTION VESTIMENTAIRE

Il a été fait gros bruit autour d'une question bien anodine : Est-il décent qu'une fille vienne en classe en culotte de ski ?

Cette question s'est d'abord agitée à Altdorf où, l'hiver dernier, les

autorités scolaires interdirent aux élèves le port de ce vêtement. Les parents en appelèrent au Conseil d'Etat qui se prononça comme suit : En principe, le costume bourgeois d'une jeune fille est la robe ; par conséquent la culotte de ski ne saurait être tolérée comme vêtement d'école. Toutefois, là où un long trajet ou des conditions atmosphériques rendent l'usage du ski nécessaire pour se rendre en classe, exceptionnellement le costume de sport peut être admis. Les commissions scolaires ont le droit de se prévaloir de cette décision auprès des parents et des enfants. Il y a en tout cas lieu de ne pas assimiler les communes de la vallée et les agglomérations restreintes aux localités de montagne, où les enfants ont un long trajet à faire pour se rendre à l'école.

Par contre, le Conseil communal de Lucerne, répondant à une interpellation du directeur des écoles, déclara que le port de la culotte de ski par la jeunesse scolaire féminine n'était pas interdit — donc admis.

La presse nous rapporte la décision du Conseil scolaire du canton de St-Gall. Il constate avant tout que l'habillement des enfants est du ressort des parents. Les autorités scolaires et le maître n'ont le droit d'intervenir que s'il est indécent. Le pantalon de ski des jeunes filles, en lui-même, ne peut être qualifié d'indécent et ne peut être interdit d'une façon générale. Au contraire, c'est un vêtement rationnel pour les enfants qui pratiquent les sports, ou qui ont un long trajet à faire pour se rendre en classe. On ne peut donc interdire le port du pantalon, mais on peut, en revanche, prévoir des restrictions quand les conditions du moment ne justifient pas son usage.

Il semble nous souvenir que pareille question faillit, il y a quelque dix ans, être l'objet d'un conflit entre corps enseignant et quelques parents d'une localité des Alpes vaudoises.

Dans le courant de l'été, de part et d'autres, on entendit demander qu'on autorisât les gamins à venir pieds nus en classe. La cherté et la rareté des chaussures semblent justifier cette licence, d'autant plus que partout on prêche le retour à la vie simple, sinon primitive. Alors que, il n'y a pas cinquante ans, les maîtres luttèrent, pour des raisons de décence et d'hygiène, contre cette habitude ancrée dans quelques endroits, actuellement, au nom de l'hygiène aussi on encouragerait cette simplification vestimentaire.... En 1917, nous raconte l'*Educateur* (14 juillet 1917), dans quelques localités les enfants furent autorisés à se présenter en classe sans chaussure ; d'autres, comme Lausanne, s'y opposèrent. Que peut-on conclure ?

BIBLIOGRAPHIE

Impôts du canton de Vaud. Editions des Fiches juridiques suisses, Genève. En vente dans toutes les librairies vaudoises. Dépositaire général : Librairie Payot, Lausanne.

Qui ne se penche avec anxiété sur sa feuille d'impôts ? Il faut tout de même que chacun remplisse son devoir civil, sans risquer de lourdes pénalités.

Les Fiches juridiques suisses en apportent la possibilité aux contribuables vaudois en publiant le travail minutieux de M. Jean Brack, docteur en droit, à Lausanne, sur les *Impôts du canton de Vaud*. Grâce à ce guide pratique, d'une mise au point toute récente, n'importe quelle recherche, dans l'ordre fiscal vaudois, devient aisée ; aucune erreur n'est possible ; chacun connaît ses charges comme aussi les voies de recours qui s'ouvrent à lui.

A lire le travail de M. Jean Brack, les contribuables vaudois trouveront leur compte, ils ne se perdront plus dans les détails car les *Impôts du canton de Vaud* constituent un exposé, aussi simple que possible, des principes posés par le législateur.

Les derniers ouvrages publiés sur les impôts vaudois datent d'une vingtaine d'années. C'est dire que l'initiative des Fiches juridiques suisses répond à un réel besoin et qu'elle est appelée à rendre de grands services.

Vingt ans de trafic aérien suisse. Brochure éditée par la Swissair, Aéroport de Zurich, où elle est en vente au prix de fr. 1.—.

La guerre a durement éprouvé le trafic aérien qui, actuellement, est réduit à l'unique ligne Zurich-Stuttgart. Mais les temps redevenus normaux, tenons pour certain que l'avion de transport aura un bel avenir devant lui. La Suisse, de par sa situation géographique ne peut, aujourd'hui déjà, se désintéresser du problème.

La brochure éditée par la Swissair, richement illustrée, rend compte, au moyen de tableaux synoptiques, de dessins et de graphiques, du développement de ce moyen de locomotion et en prouve l'importance et la beauté. Le prix modique de ce fascicule le met à la portée de toutes les classes ; le maître y trouvera une riche documentation. Rappelons que dans la 6^e série des Tableaux scolaires nous avons précisément l'*Avion de transport* du peintre H. Erni. La brochure de la Swissair peut en être un heureux commentaire.

COMMUNIQUÉ COURS OFFICIELS D'ALLEMAND

Le canton et la ville de Saint-Gall organisent aussi cette année des *cours officiels d'allemand* pour élèves de langue française.

Les cours sont placés sous le contrôle d'une commission officielle. L'organisation complète en a été confiée à l'*Institut pour jeunes gens sur le Rosenberg, près Saint-Gall*, qui s'est acquis dans ce domaine une expérience vieille de plusieurs dizaines d'années et qui offre aux élèves l'occasion de poursuivre leurs études générales dans un internat de premier ordre. On a prévu des cours annuels et des cours de vacances (juillet-septembre) dont la fréquentation peut être attestée par un certificat officiel. Les cours annuels préparent aux écoles publiques et privées. Les participants à ces cours se vouent en premier lieu à l'étude de la langue allemande, mais ils ont la faculté de poursuivre simultanément leurs études générales jusqu'à la maturité ou au diplôme commercial.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES CANARDS

11. Habitat, migrations.

Quels pays les canards sauvages habitent-ils ? *Les pays du Nord.* Quand émigrent-ils vers le Sud ? Lorsque les eaux gèlent. Qu'est-ce qui les pousse à émigrer ? pourquoi n'est-ce pas le froid lui-même ? Puisqu'ils ont une bonne protection naturelle contre le froid, pourquoi ne restent-ils pas dans leurs pays ? Parce qu'ils ne trouvent plus leur nourriture ; parce qu'un canard qui ne trouve plus d'eau où nager et barboter est semblable à un skieur dans une région momentanément dépourvue de neige. Que font les skieurs dans un tel cas ? Et les canards ? Dans quelle direction émigrent-ils ? A quelle époque de l'année arrivent-ils en grandes bandes sur le bord de nos lacs, dans nos marais, sur nos étangs ? *En septembre-octobre.*

Comment appelle-t-on les oiseaux qui changent de pays, qui émigrent pendant la saison froide ? Citer quelques migrateurs de chez nous ; puis quelques sédentaires. Famille du mot *migrateur*.

Les canards sauvages voyagent-ils seuls ou par bandes ? Quelle est la forme d'un vol de canards sauvages ? Quelle partie du V est dirigée en avant ? Pourquoi volent-ils en V ? Quelle fonction remplit l'oiseau qui occupe la pointe du V ? C'est le *guide*. Pourquoi les oiseaux qui forment la pointe du V, et entraînent les autres, se remplacent-ils à tour de rôle ?

12. Cri.

C'est un *coïn ! coïn !* nasillard, ou un cri discordant. Les canards parlent du nez ; ils baragouinent.

13. Divers.

Le cou. — Il est court et flexible. Quand s'allonge-t-il ? Quand l'animal cherche sa nourriture, et surtout lorsqu'il plonge ou vole.

Les narines. — Que sont ces deux ouvertures que l'on voit sur le dessus du bec, en arrière ?

Les oreilles. — Ont-elles un pavillon ? Par quoi sont-elles cachées ? Existe-t-il des oiseaux qui aient une oreille externe ? Mais alors, que sont ces espèces d'oreilles que porte le hibou ?

Nid, ponte. — Comment les canards se reproduisent-ils ? Séparer, dans la liste suivante, les noms des animaux qui pondent des œufs de ceux des animaux qui mettent leurs petits au monde tout vivants : sanglier, pigeon, truite, lézard, sauterelle, araignée, ver, doryphore, crocodile, écureuil, papillons, écrevisse, limace, hérisson, escargot, brochet, moustique, vipère, abeille, lièvre, cygne, grenouille. — De quoi les nids des canards sauvages sont-ils faits ? De branches et de plantes

aquatiques. Où les canards les cachent-ils ? Dans les roseaux. — Quelle précaution la femelle prend-elle lorsqu'elle quitte ses œufs pour aller en chasse ? Elle les recouvre de feuilles. — Comment s'appelle la femelle du canard ? Et ses enfants ? Citer quelques animaux chez qui les petits portent aussi le nom de leur père ou de leur mère, allongé du suffixe diminutif *on* (ourson, ânon, chaton, raton, aiglon, oison,...).

Utilité des canards. — On les élève ou on les chasse pour ? leur chair délicate, et leur duvet doux.

14. Famille des palmipèdes.

Tous les oiseaux nageurs et plongeurs portent le nom de ... ? Pourquoi leur donne-t-on ce nom ? Quel palmipède nous fournit aussi sa chair et son duvet ? Quel est le plus bel oiseau du groupe des palmipèdes ? Quels sont ces petits palmipèdes gracieux, aux grandes ailes, au vol rapide, qui, bien que se nourrissant principalement de poissons, suivent les bateaux à vapeur ou la foule des quais pour happer au vol les miettes de pain qu'on leur jette ?

15. Quelques exercices...

... avant de passer aux textes :

Famille du mot *voler* : vol, voleter, volée, volant, volage, volatil, volatiliser, volatile, volaille, volière, volet, convoler, s'envoler, envolée, survoler, vol-au-vent. — Réaliser un canard en ombres chinoises. — Expliquer les locutions proverbiales suivantes : « mouillé comme un canard », « plonger comme un canard » (habilement), « un froid de canard ». — Qu'est-ce que le père désigne sous le nom de *canard* à la fin d'un repas : « Qui veut un canard ? ». — Relever, en quelques phrases, en quelques paragraphes, ce que vous avez retenu jusqu'ici (ou : ce qui vous a le plus intéressé).

* * *

A première vue, le canard ne paraît pas avoir inspiré souvent les poètes et les écrivains. La littérature française nous fournit pourtant à son sujet un choix plus que suffisant de textes intéressants, même littéraires, où les élèves auront du plaisir à retrouver, présentés sous une forme imagée, tous les renseignements qui leur ont été donnés jusqu'ici sous une forme un peu sèche.

16. Textes sur le canard domestique.

CANARDS. — *C'est la cane qui va la première, boitant des deux pattes, barboter au trou qu'elle connaît. Le canard la suit. Les pointes de ses ailes croisées sur le dos, il boite aussi des deux pattes...*

JULES RENARD.

Que trouveront-ils dans ce trou ? de la boue, de la vase, du limon, de la fange ; de l'eau boueuse, bourbeuse, croupie. — Barboter, patauger, plonger, s'embourber, s'enfoncer, se salir, s'éclabousser, s'ébattre.

LES PETITS CANARDS.

*Ils vont, les petits canards,
 Tout au bord de la rivière.
 Barboteurs et frétilleurs,
 Heureux de troubler l'eau claire,
 Ils vont, les petits canards.*

*Ils semblent un peu jobards,
 Mais ils sont à leur affaire.
 Dans l'eau pleine de têtards,
 Ils vont, les petits canards.*

D'après ROSEMONDE GÉRARD.

Vous avez déjà vu de petits canards barboter et frétilleur (se trémousser) au bord de l'eau. Ils sont contents de nager, et ils font entendre leur coin-coin nasillard. Dessinons les petits canards s'en allant, à la queue leu-leu, sur la rivière.

LE CANARD

(à dire par les petits.)

*On dirait toujours qu'il boite,
 Le canard
 De la mare,
 Quand il marche sur la terre
 En cherchant de petits vers.
 Mais quand il nage,
 Qu'il est joli !
 Et quand il plonge,
 On ne voit plus
 Que sa queue comme un chapeau pointu.
 Il parle comme une automobile.
 Il dort bien au chaud dans ses plumes,
 La tête couchée sur le dos.
 Ce qu'il doit en boire de l'eau !*

LES CANARDS. — *Les canards passent devant la porte en dandinant leur gros ventre, l'air curieux et content ; ils vont le long des murs, et, tout à coup, retournant la tête, ramassent d'un coup de bec les mouches malencontreuses qui sont à leur portée.*

TAINÉ.

1. Ils *dandinent*, balancent, ballotent, font osciller leur gros ventre.
 2. Ils *ramassent* d'un coup de bec, attrapent, saisissent, prennent, happent, raflent, enlèvent, agrippent, surprennent, piquent, cueillent, gobent.
 3. Les mouches *malencontreuses* : qui ont la fâcheuse idée, la funeste idée, la mauvaise idée, la malencontreuse idée, la malheureuse idée ; qui ont la malchance, le malheur, la mauvaise fortune, la déveine ; qui commettent l'erreur, la faute, la négligence, l'étourderie, la distraction de s'approcher du canard, de rester à portée de son bec. Les pauvres mouches, les mouches infortunées.

(A suivre.)

CIN. AZ.

LA NOUVELLE CROISADE DES ENFANTS (suite).

En conviant ses membres à cet apprentissage de la solidarité, la Croix-Rouge de la Jeunesse tend à développer en eux un esprit social dont on a tant souhaité l'éclosion chez les jeunes, en reprochant parfois à l'école de n'avoir pas su le créer.

En voici, choisis parmi des centaines, deux exemples récents. En Belgique, la Croix-Rouge a lancé un appel, analogue à celui lancé récemment à Bâle et à Genève, priant les familles qui le pouvaient à inviter un enfant à un repas, une fois par semaine. Dans une école de Gand, le service des déjeuners a remporté un vif succès. Dès la première semaine, 50 repas furent offerts aux enfants. A l'heure actuelle le nombre des invitations est de 80 par semaine. Les juniors ont fait de discrètes enquêtes et découvert eux-mêmes leurs frères moins privilégiés. A l'école même, pendant les cours de cuisine, les aînées des fillettes préparaient le déjeuner d'une dizaine des plus jeunes.

A Alexandrie, le Croissant-Rouge égyptien de la jeunesse, comprenant plus de 1500 membres, organisés dans 30 écoles d'Alexandrie, tant européennes qu'égyptiennes, entretient un dispensaire mobile circulant dans les quartiers pauvres de la ville. Quand des familles durent être évacuées à cause des bombardements, ce dispensaire les visita. Des médecins surveillèrent l'état de leur santé et des vivres leur furent distribués.

Il est enfin un aspect de l'activité des juniors qui intéresse avant tout les instituteurs. C'est la correspondance interscolaire qui, par le moyen d'un échange d'albums illustrés qu'accompagnent des messages collectifs, permet aux juniors d'entrer en contact les uns avec les autres.

Le contenu des albums varie à l'infini. Les correspondants y décrivent pour leurs amis lointains, leur région et ses beautés naturelles, son histoire, des traits de ses mœurs, ses coutumes et ses costumes. Ou bien ils parlent de leurs jeux, de leurs occupations, du travail de leurs parents, de leur vie. Ils transcrivent les chants qu'ils aiment, décrivent les maisons qu'ils habitent, les cultures ou les industries particulières à leur contrée.

Ces albums sont transmis aux groupes destinataires par les soins de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, après traduction des textes. Ces échanges peuvent se renouveler chaque année. Certains groupes ont plusieurs correspondants simultanément. Et quand les petits Suédois reçoivent un album de l'Afrique du Sud ou les petits Hongrois, du Canada ou des Indes, ils en prennent connaissance avec une curiosité, un intérêt qui ouvrent leur esprit. L'éloignement des correspondants ne rend pas d'ailleurs forcément plus riches les échanges et nous pouvons aisément imaginer l'attrait que pourrait avoir pour les petits Suisses

une correspondance analogue entre les habitants de nos régions si diverses.

Quelle est l'influence de la Croix-Rouge de la Jeunesse sur les enfants ? Sur ce point les avis sont unanimes. Voici ce que disent des éducateurs canadiens : « Le secret du pouvoir de la Croix-Rouge de la Jeunesse réside dans le fait qu'elle est une association volontaire. Ce que fait l'enfant dans la Croix-Rouge de la Jeunesse est affaire non de contrainte, mais de libre choix. Les groupes se gouvernent eux-mêmes, exercent eux-mêmes leur discipline ; les membres du groupe ont conscience qu'ils sont responsables des activités qu'ils ont décidé d'entreprendre. Quant à la façon, dont ils conforment individuellement leur conduite à l'idéal de la Croix-Rouge de la Jeunesse, chaque membre est jugé par ses pairs. Au reste, la chose la plus importante est que les jeunes apprennent à prendre des responsabilités.

« L'habitude de prendre des responsabilités développe ce qu'il y a de meilleur chez les enfants et révèle presque toujours des ressources et des aptitudes que l'on n'aurait pas soupçonnées auparavant. »

C'est là une opinion qui peut être corroborée par les expériences de nombreux instituteurs. Cet apprentissage des responsabilités viendrait soutenir et illustrer de façon particulièrement convaincante les leçons d'instruction civique, dont le caractère abstrait présente un inconvénient majeur.

Actuellement vivent dans 48 pays près de 25 millions de juniors. La guerre, loin de ralentir leur activité, leur fournit de nouvelles occasions de mettre en pratique leur devise : « servir ». Si l'on songe au trésor d'expériences qu'il leur est donné d'amasser, aux épreuves qui les trempent, aux succès qui raffermissent leur confiance, on se prend à envier les pays où la jeunesse a le privilège d'une telle formation. Ils pourront aborder les difficultés qui les guettent dans l'avenir forts de l'appui que viendra leur prêter une jeunesse mûrie, ouverte aux réalités sociales.

Au moment où s'avive, dans les milieux d'éducateurs, l'attention portée aux aspects sociaux, civiques et « communautaires » de notre éducation scolaire, il nous a paru intéressant de décrire ici sommairement une organisation peu connue, chez nous, qui répond de façon particulièrement frappante, aux besoins qui se font jour. ROBERT JAQUET.

MÉTHODES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La question de l'orientation professionnelle se pose actuellement sous diverses formes, en particulier sous deux aspects, qui correspondent à deux méthodes, voire à des principes distincts :

Nous avons d'une part la méthode des offices d'orientation profes-

sionnelle, et d'autre part la méthode d'orientation professionnelle scolaire et post-scolaire.

Nous voulons essayer de les caractériser l'une et l'autre.

Offices d'orientation professionnelle. — Ces offices se placent en face du problème suivant :

Etant donné un enfant qui sort de l'école et qui veut choisir une profession, l'office va étudier au mieux les aptitudes intellectuelles et physiques de l'enfant. Pour cela, il se renseigne auprès de l'instituteur d'abord, puis, avec la collaboration du médecin et de la famille, il dresse une fiche individuelle, de laquelle il ressortira que l'enfant pourra réussir dans telle ou telle carrière, mais qu'il échouera très probablement dans telle ou telle autre.

D'autre part, l'office possède un dossier des professions, des sortes de monographies des métiers, où sont inscrites les aptitudes nécessaires pour exercer chacun d'eux, les contre-indications, les avantages, les inconvénients, les salaires, les possibilités d'avenir, etc. L'office tient aussi à jour des renseignements sur la situation du marché du travail, c'est-à-dire sur les places disponibles, sur l'encombrement possible, sur les besoins de chaque catégorie de professions, etc.

Au moyen de cette série de renseignements, les uns ayant trait à l'élève, les autres aux professions, un conseil est donné alors à l'enfant et à sa famille, qui peut choisir en connaissance de cause la profession la mieux appropriée à l'enfant, celle où il a le plus de chances de réussir dans la vie.

Cette méthode, qui est esquissée en raccourci, est celle qui est utilisée un peu partout. Elle évite à des jeunes gens les engouements irréfléchis pour tel ou tel métier à la mode. Elle empêche la ruée vers telle ou telle profession que la jeunesse, on ne sait pourquoi, voit sous un aspect extrêmement favorable. Elle évite les déboires si regrettables dus aux fausses vocations et aux contre-indications évidentes dont les jeunes et souvent les familles, dans leur insistance ou leur ignorance, ne tiennent pas compte.

Le placement en apprentissage et l'orientation professionnelle.

Les offices d'orientation professionnelle rendent d'incontestables services aux jeunes gens et à leurs familles, mais nous pensons que le travail qu'ils font n'est pas suffisant, car, pour résoudre le problème du placement en apprentissage, il y a tout d'abord une orientation générale de la jeunesse qui reste posée, et cette orientation générale doit se faire *par l'école*. C'est elle qui doit enrayer certains engouements irréfléchis, c'est elle qui doit développer l'amour du travail, et c'est encore elle qui doit, dans des leçons spéciales, expliquer aux enfants

ce qu'il en est des différents métiers exercés dans les diverses régions de notre pays et les possibilités de placement.

Tout cela constitue la préorientation professionnelle, qui est peut-être encore plus importante que l'orientation proprement dite.

La méthode expérimentale.

On pourrait certainement, nous semble-t-il, pousser cette préorientation beaucoup plus loin en développant le travail manuel dans les classes de dernière année, non pas seulement le travail manuel sur bois et sur fer, mais en proposant aux enfants la manipulation de beaucoup de matières premières différentes (cuir, terre, pierre, etc.), de manière que les jeunes gens puissent déjà s'essayer à utiliser des outils variés. Une méthode plus séduisante encore serait celle qui permettrait aux écoliers des grands centres d'aller, pendant plusieurs semaines, travailler dans les ateliers de la région. Les élèves feraient des stages de quelques jours chez des patrons qui les initieraient à divers métiers fondamentaux. Les jeunes gens sentiraient ainsi naître leur vocation naturelle. Ces stages devraient se faire dans des ateliers où l'on serait sûr que le personnel est qualifié pour diriger des novices.

L'orientation ainsi comprise ne serait pas uniquement une affaire d'examen physique et psychologique, ni seulement une affaire de renseignements donnés par les maîtres de classe, mais elle serait alors et avant tout le fruit d'une expérience individuelle. Le conseil que donnerait l'orientation aux jeunes ainsi formés dans l'ambiance d'un atelier ou peut-être d'un bureau serait certainement plus judicieux et plus profitable.

J. S.

INFORMATIONS EXPOSITION DE DESSINS

La Communauté d'action pour la Famille organise une exposition des dessins provenant du concours institué en janvier par Radio-Genève à l'heure des enfants par « Oncle Henri ».

L'exposition se tiendra dans les anciens locaux de la Banque Populaire Suisse, angle du Boulevard Helvétique et du Cours de Rive, à Genève, du samedi 27 février au 7 mars, dimanches inclus. Heures d'ouverture : 10 heures à 12 h. 30 et 14 heures à 18 heures.

Les jeunes visiteurs seront conviés à participer à un concours et à dire quel dessin leur semble répondre le mieux au titre imposé : « Une famille heureuse », et aussi quel mot croisé est le mieux présenté.

Outre les dessins, divers documents relatifs à la campagne organisée par la Communauté d'action pour la Famille seront exposés.

Les enfants genevois visiteront avec intérêt cette exposition.

Communauté d'action pour la Famille.

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

édités par la Commission intercantonale de la Société suisse des Instituteurs pour l'étude des questions scolaires avec l'appui du Département fédéral de l'Intérieur et la collaboration de la Commission fédérale des Beaux-Arts et d'un certain nombre de pédagogues suisses.

Tableaux déjà parus : Séries 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942. Soit 36 sujets divers.

En préparation : Série 1943, 4 tableaux.

Conditions de vente :

a) *Par abonnement* : Prix de la série de 4 tableaux, non montés Fr. 17.—

Les abonnés s'engagent à acheter au moins deux séries de tableaux non encore parues. Lors de cet achat ils ont également le droit de se procurer au prix de l'abonnement les tableaux déjà parus précédemment (Fr. 4.25 par exemplaire non montés).

b) *Hors abonnement* : Prix par tableau non monté pour une commande de :

1 - 9	10 - 24	25 - 49	50 - 99	100 et plus
5.75	5.25	4.75	4.50	4.25

Suppléments pour montage des tableaux (les mêmes en abonnement ou hors abonnement) :

	Supplément par tableau
avec bords toile et œillets	Fr. 1.—
entièrement monté toile et œillets	» 3.50
monté sur carton avec œillet	» 3.—
monté sur toile avec baguette en bois laqué noir	» 6.—

Commentaires :

Prix de l'exemplaire

1 ^{re} série Tableaux N° 1 - 8	} Fr. 1.50
2 ^e série Tableaux N° 9 - 16	
3 ^e et 4 ^e séries Tableaux N° 17 - 24	

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle



*on ne dit plus
... je désire un crayon
on dit: je veux un*

Caran d'Ache

**BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE
DE LA LIBRAIRIE PAYOT
VEVEY, MONTREUX, NEUCHÂTEL, BERNE**

CONDITIONS D'ABONNEMENT

	Tarif pour 1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1 volume	2.75	6.75	12.—	22.—
2 volumes	3.25	8.75	16.50	27.50
3 volumes	4.25	11.—	20.—	33.—

TARIF AU JOUR

20 cts par volume et par jour
25 cts par volume et par jour pour les nouveautés
Le dimanche n'est pas compté

Tout ouvrage paru dans les 6 mois est considéré comme nouveauté.

Tout abonné fera un dépôt de Fr. 5.—.

Les abonnements se paient d'avance.

Abonnements par la poste dans toute la Suisse aux mêmes conditions, l'abonné bénéficiant de l'envoi d'un volume en plus.

(Frais de port en sus Fr. 0.30 par expédition aller et retour compris.)

N.-B.— Les volumes sont échangés tous les jours

LAUSANNE, 6 mars 1943

LXXIX^e année — N° 9

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables :

Educateur : Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces : PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : Fr. 9.— ; ÉTRANGER : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Communiqué

Par suite de la situation actuelle
en phosphates bruts,

l'Engrais complet Lonza 12/9/12

ne sera livré dorénavant qu'en sacs de 5
et 10 kg. On réservera donc cet engrais
pour les petits jardins où le fumier et le
compost font défaut.

A sa place, nous recommandons aux asso-
ciations des jardins familiaux l'excellent
engrais complet agricole, le

Nitrophosphate potassique Lonza

qui se trouve maintenant sur le marché en
sacs de 25 et 50 kg.

★

Pour le compostage rapide on choisira le

Composto Lonza

qui est disponible en grandes quantités.

LONZA S. A. BÂLE